

Nombre de membres

Séance du 16 septembre 2022

en exercice: 7

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Christian TOMI

Présents : 6

Sont présents : Christian TOMI, Daniel BLAZEJEWSKI, Michèle BRAL, Eric MORI, Jean-Luc MORI, Patrick REAL

Votants: 7

Représentés : San Marc MATTEI par Christian TOMI

Absents : MATTEI San Marc

Secrétaire de séance: Michèle BRAL

DE_18_2022

Décision Modificative du BP 2022 n° 2022-001 - opération d'investissement n°2201

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'attribution de subvention relative à l'opération d'investissement n° 2201 concernant l'achat d'un véhicule de service électrique, il convient de voter les crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2022 et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 2201	Autres installat°, matériel et outillage	3087.17	
2182 - 2201	Matériel de transport	21569.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	-8214.17	
132 - 2201	Subv inv rattachées aux actifs non amort		16442.00
		TOTAL :	16442.00
		16442.00	16442.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à la majorité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAN GAVINO DI TENDA, les jour, mois et an que dessus.

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

DE_19_2022

Décision Modificative du BP 2022 n° 2022-002 - opération d'investissement n°2202

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'attribution d'une subvention relative à l'opération d'investissement n° 2202 concernant le plan d'adressage normalisé des voies de la commune, il convient de voter les crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2022 et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203	Frais d'études, recherche, développement	-480.00	
203 - 2202	Frais d'études, recherche, développement	1440.00	
132 - 2202	Subv inv rattachées aux actifs non amort		960.00
		TOTAL :	960.00
		960.00	960.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAN GAVINO DI TENDA, les jour, mois et an que dessus.

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

DE_20_2022

Décision Modificative du BP 2022 n° 2022-003 - opération d'investissement n°2203

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'attribution de subvention relative à l'opération d'investissement n° 2203 concernant l'achat d'un nouveau photocopieur-scanner pour les bureaux de la mairie, il convient de voter les crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2022 et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2183 - 2203	Matériel de bureau et informatique	4303.80		
231	Immobilisations corporelles en cours	-1434.60		
132 - 2203	Subv inv rattachées aux actifs non amort		2869.20	
		TOTAL :	2869.20	2869.20
		TOTAL :	2869.20	2869.20

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAN GAVINO DI TENDA, les jour, mois et an que dessus.

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

DE_21_2022

Décision Modificative du BP 2022 n° 2022-004 - Dépense imprévue

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants suite à une dépense imprévue, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-224.00	
6535	Formation	224.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAN GAVINO DI TENDA, les jour, mois et an que dessus.

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Délibération portant adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme, fait à SAN GAVINO DI TENDA, le Maire,

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Délibération du rapport sur le prix et la qualité du service public public d'assainissement non collectif 2021

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme, fait à SAN GAVINO DI TENDA, le maire,

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

**Le Maire
TOMI Christian**

